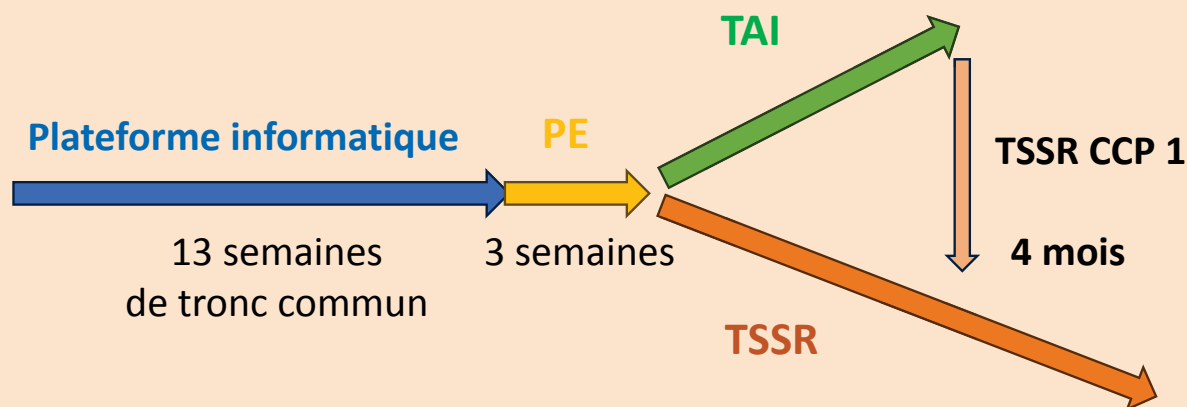


Organisation de notre plateforme informatique LADAPT BOURGOGNE

TAI : 3 CCP

TSSR : 2 CPP



TAI : Technicien d'Assistance en Informatique

TSSR : Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux

CCP : Certificat de Compétences Professionnelles

PE : Période en Entreprise

Il est possible, pour les TAI qui auront obtenu leur titre à la fin de leur formation, de bénéficier de 4 mois de formation supplémentaire pour pouvoir passer le 1er CCP du titre TSSR. Cette possibilité sera examinée avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

En cas de validation de ce CCP, ils n'auront plus qu'à valider le CCP 2 TSSR pour obtenir le titre complet TSSR.